



# Communiqué



Roissy, le 30 avril 2021

## **Vaccination pour tous les personnels volontaires front line de l'aérien !**

**Le SNPNC-FO** réclame la mise sur la liste des professions prioritaires et sans limite d'âge, tous les personnels front line de l'aérien dont font partie les hôtesses et stewards notamment.

Nous avons pris note de la déclaration du Ministre délégué aux transports **Jean-Baptiste Djebbari** ce vendredi 30 avril. Ce dernier a déclaré que le personnel navigant qui se rend dans les cinq pays jugés les plus à risque (l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Chili) pourront se faire vacciner à partir du 3 mai, sans limite d'âge dans les centres de vaccination d'Air France.

**Le SNPNC-FO en toute logique ne peut se contenter de cette mesure.**

Les salariés du transport aérien au premier rang desquels les hôtesses et stewards, sont au contact de passagers pendant plusieurs heures dans des avions, les aéroports, alors que les clients ne portent pas toujours leurs masques (pour consommer des repas notamment). De plus les passagers des zones les plus sensibles se retrouvent sur des vols en transit vers toutes les autres destinations.

Depuis le début de la crise COVID-19, le transport aérien traverse une tempête, mais ses salariés tiennent le cap et contribuent au rapatriement de nos concitoyens, au rapprochement impérieux des individus, aux échanges de matériels médicaux indispensables dans cette période.

**Le Syndicat National du Personnel Navigant Commercial Force Ouvrière demande sans délai que la vaccination des personnels de l'aérien, personnels navigants comme personnels sol, soit possible immédiatement sans limite d'âge, quelle que soit leur compagnie d'appartenance et ce dans tous les centres de vaccination de France.**

**Le bureau SNPNC-FO**